

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2022 / 2023

### SENIORS

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	3 (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place)	3
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES	3	3 (le premier de chaque groupe + le meilleur deuxième des 2 groupes **)	4 (les équipes classées 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> de chaque groupe)	4
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES	4	4 (les 2 premiers de chaque groupe)	6 (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)	6
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 3 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 36 EQUIPES	6	6 (les 2 premiers de chaque groupe)	10*** (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe + le moins bons 9 <sup>ème</sup> )***)***	10***
<b>DEPARTEMENTAL 5</b> 5 GROUPES DE 10 OU 12 EQUIPES	10***	10*** (les 2 premiers de chaque groupe)***		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2022 / 2023

### U 18

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	2 (les équipes classées à la 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> place)	2
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES	2	2 (le premier de chaque groupe)	5*** (les équipes classées à la 9 <sup>ème</sup> & 10 <sup>ème</sup> place de chaque groupe et le moins bon 8 <sup>ème</sup> *)***	5***
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 3 GROUPES DE 10 EQUIPES	5***	5*** (le premier de chaque groupe et les 2 meilleurs 2èmes)***		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2022 / 2023

### U 16

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	2 (les équipes classées aux 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places)	2
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES	2	2 (le premier de chaque groupe)	4 (les équipes classées aux 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places) <sup>***</sup>	4
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 3 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 30 EQUIPES	4	4 (le premier de chaque groupe et le meilleur 2 <sup>ème</sup> ) <sup>***</sup>	9 <sup>***</sup> (les équipes classées de la 8 <sup>ème</sup> à la 10 <sup>ème</sup> place de chaque groupe) <sup>***</sup>	9 <sup>***</sup>
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 5 GROUPES DE 10 EQUIPES	9 <sup>***</sup>	9 <sup>***</sup> (le <sup>***</sup> premier de chaque groupe et les 4 meilleurs 2 <sup>ème</sup> ) <sup>***</sup>		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions.

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2022 / 2023

### U 14

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	2 (les équipes classées aux 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places)	2
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES	2	2 (le premier de chaque groupe)	4 (les équipes classées aux 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places)***	4
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 3 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 30 CLUBS	4	4 (le premier de chaque groupe et le meilleur 2 <sup>ème</sup> ** des 3 poules)***	9 (les équipes classées de la 8 <sup>ème</sup> à la 10 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)	9
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 6 GROUPES DE 10 EQUIPES	9	9 (le premiers de chaque groupe et les 3 meilleurs 2 <sup>ème</sup> **)***		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2022 / 2023</b>
---

## C.D.M.

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	2 (les équipes classées aux 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> places)	2
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 1 GROUPES de 14 EQUIPES	2	2 (les 2 premiers du groupe **)	-	-

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2022 / 2023

### ANCIENS

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	3 (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place)	3
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES	3	3 (le premier de chaque groupe et le meilleur 2 <sup>ème</sup> ** des 2 groupes)	4 (les équipes classées de la 11 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)***	4
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 CLUBS	4	4 (les 2 premiers de chaque groupe)	6 (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)***	6
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 3 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 38 EQUIPES	6	6 (les 2 premiers de chaque groupe)	8** (les équipes classées de la 11 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe et les 2 moins bon 10 <sup>ème</sup> **)***	8***
<b>DEPARTEMENTAL 5</b> 4 GROUPES DE 12 EQUIPES	8***	8*** (les 2 premiers de chaque groupe)		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2022 / 2023</b>
---

## FUTSAL

<b>DIVISIONS</b>	<b>PAR DIVISION</b>			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	2 (les équipes classées aux 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places)	2
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	2	2 (les 2 premiers du groupe)	-	-

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 clubs maximum.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.